



# REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.579.19

### SEANCE DU 4 AVRIL 2024

#### SIARCE : RETRAIT DE LA COMMUNE DE BREUILLET

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY (Adjoints au Maire), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Philippe CHARPILLET, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER (Conseillers municipaux).

#### ABSENTS EXCUSES :

Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, (pouvoir M. David MOREAU)  
Mme Michèle CHARREYRE, (pouvoir Mme Anne-Marie FOURNILLON)  
M. Eric DUPRAT, (pouvoir Mme Corinne CORDIER)  
Mme Emilie SAYAG, (pouvoir M. Louis LANGLET)

#### ABSENTS :

Mme Morgane BENOIST  
Mme Nadine WILLEMET  
Mme Valérie CHAILLIE  
Mme Elodie FLANDRIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur David MOREAU est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	15
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	19
DATE DE LA CONVOCATION	:	29 mars 2024

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

## SIARCE : RETRAIT DE LA COMMUNE DE BREUILLET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que, par délibération en date du 10 décembre 2022, la commune de Breuillet a demandé son retrait du SIARCE, auquel elle adhérait au seul titre de la mobilité propre, en raison de l'absence de schéma directeur en la matière et par besoin de la commune d'accélérer le processus.

**CONSIDERANT** que par délibération en date du 30 novembre 2023, le Comité syndical du SIARCE a approuvé ce retrait.

**Le Conseil Municipal de Saint-Vrain, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le retrait de la commune de Breuillet du SIARCE
- **AUTORISE** le Président du SIARCE à solliciter Mesdames les Préfètes du Loiret et de l'Essonne et Monsieur le Préfet de Seine et Marne aux fins d'acter le retrait de la commune de Breuillet par arrêté préfectoral

Fait à Saint-Vrain, le 4 avril 2024



Le Maire,

Corinne CORDIER

Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le : .....
- publication le : .....

Le Maire, Corinne CORDIER

*Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com